

**MAIRIE DE CHALAUTRE LA PETITE**

1, place de la mairie -- 77160

Tel : 01 64 00 18 76

@ : [mairie@chalautrelapetite.fr](mailto:mairie@chalautrelapetite.fr)



**ARRÊTÉ N° 08-2025**

Portant règlement de la circulation et du stationnement automobiles sur la place du Corps de Garde pendant la durée de l'opération «Une jonquille contre le cancer »

Le Maire de Chalautre la Petite

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et suivants,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement automobiles sur la place du Corps de Garde pour permettre le bon déroulement de l'opération « Une jonquille contre le cancer » qui aura lieu le 22 mars 2025,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La circulation automobile et le stationnement de véhicules sur la place du Corps de garde - partie reliant la rue de Sourdon et la route départementale n°1 - sont interdits du vendredi 21 mars 2025 à 19h heures au samedi 22 mars 2025 à 20 heures.

**Article 2 :** Un dispositif approprié de signalisation de cette interdiction sera mis en place sur le site au plus tard le jeudi 20 mars 2025 par les services techniques communaux.

**Article 3 :** Délais et voies de recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du maire de CHALAUTRE-LA-PETITE.

Il pourra également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun :

- Soit, directement, en l'absence de recours gracieux, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative ;
- Soit, en cas de recours gracieux, dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse du maire au recours gracieux ou, en l'absence de réponse de cette autorité, dans le délai de deux mois à compter de la réception du recours gracieux en mairie.

**ARTICLE 4 :** Le maire de Chalautre la petite est chargé de l'exécution du présent arrêté. Copie du présent arrêté est transmise à la sous-préfecture de Provins et au commissariat de police de Provins.

Fait à Chalautre la Petite, le 13 mars 2025

Chantal BELLACHE

